

## Rapport de la commission des finances du conseil de Bassins

### Préavis 1/17 relatif au Règlement Communal sur le Subventionnement des Etudes Musicales

Date de la séance : 06 février 2017

Membres présents de la commission : Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux et M. Nicolas Sudan.

Excusés : Anne Treboux et Michel Ruffieux

Membres présents de la municipalité : MM. Didier Lohri (syndic), Marc Mazzariol

Les membres présents de la Municipalité nous ont présenté le préavis 1/17 relatif au Règlement Communal sur le Subventionnement des Etudes Musicales et nous les remercions pour les informations fournies. Le préavis ainsi que le règlement nous ont paru clairs.

La Commission des Finances est de l'avis que le règlement répond correctement au besoin du décret du Conseil d'Etat de juin 2012 et notamment au fait que les Communes doivent prévoir à leur budget une somme leur permettant de financer les aides individuelles, et assurer l'accessibilité financière à l'enseignement musical, selon les modalités qu'elles auront fixées dans un règlement communal.

La Commission des Finances propose d'accepter le préavis 1/7 relatif au Règlement Communal sur le Subventionnement des Etudes Musicales.

En conclusion :

La commission des finances propose au Conseil Communal de Bassins d'accepter le règlement Communal sur le Subventionnement des Etudes Musicales, comme présenté dans le préavis municipal no 1/17.

Fait à Bassins, le 16 février 2017



Sylvie Elben



Herlinda Elmer



Anne Genevay-Bolay



Nathalie Guignard-Pidoux



Nicolas Sudan

Rapporteur